



detail des montants sur attestation retraite

Par **legobie**, le **18/08/2020** à **11:18**

Bonjour, après avoir travaillé après l'age legal de ma retraite j'ai le droit à une surcote à la MSA, mais malgré plusieurs demandes, le montant de la surcote ne figure pas dans le détail sur l'attestation de paiement, je ne sais donc pas ce que je reçois, ma question est-ce légal ?
Salutations. CAZAUX

Par **P.M.**, le **18/08/2020** à **11:51**

Bonjour,

Légal ou pas, il faudrait voir comment vous pourriez obtenir cette information qui doit bien figurer quelque part...

Par **legobie**, le **18/08/2020** à **13:52**

Bonjour P.M. pour mieux comprendre voici le detail:

- retraite forfaitaire x euros
- retraite proportionnel x euros
- retraite complementaire obligatoire x euros

la surcote n'est pas mentionnée, alors voila pourquoi je demande si le fait de ne pas mentionné une ligne pour la surcote est-ce légal. CAZAUX

Par **P.M.**, le **18/08/2020** à **16:20**

La surcote est de 1,25 % par trimestre travaillé après l'aâge légal de la retraite à taux plein...

D'autre part, vous avez la possibilité de contacter la MSA par [ce site...](#)

Par **legobie**, le **18/08/2020** à **17:23**

Merci P.M. d'avoir l'amabilité de répondre, le problème avec la MSA c'est quelle ne répond jamais à la question posée ou pardon elle répond en disant que vu la complexité il leur faut un délai supplémentaire pour répondre. Si je demande que le fait de ne pas mentionner la surcote et son montant est légal c'est tout simplement que je ne sais pas si elle est payée, j'avais fait 3 ans de plus soit 12 trimestres et à l'époque la MSA m'avait annoncé un surplus de 9%. J'espère qu'un juriste aura l'amabilité de me répondre. Cordialement. CAZAUX

Par **P.M.**, le **18/08/2020** à **17:30**

La MSA devrait donc répondre après "un délai supplémentaire"...

Quelques informations complémentaires par [ce dossier](#)...

Par **legobie**, le **18/08/2020** à **17:36**

Malheureusement pas de réponse, et vous pouvez me croire j'ai un paquet de questions qui sont restés sans réponse malgré de nombreuses relances, merci de votre amabilité.
Cordialement. CAZAUX

Par **P.M.**, le **18/08/2020** à **17:56**

J'avais cru comprendre que la MSA "répond en disant que vu la complexité il leur faut un délai supplémentaire pour répondre"...

J'espère que vous pourrez prendre plus de temps pour consulter le dernier dossier que je vous ai proposé...

Par **legobie**, le **18/08/2020** à **20:08**

Bonsoir P.M. merci d'avoir eu l'amabilité de me répondre, mais je ne vois pas l'intérêt d'aller sur un autre forum où vous êtes la personne qui répond aux questions étant donné que vous ne m'avez pas apporté de réponse sur ce forum, merci quand même. Cordialement. CAZAUX

Par **P.M.**, le **18/08/2020** à **20:44**

Je ne vous ai pas dit d'aller sur un autre forum mais vous ai proposé un dossier auquel vous

pouvez accéder en cliquant sur la partie bleue de "ce dossier" dans mon message du 18/08/2020 17:30...

Ce dossier vous fournit des explications sur les termes utilisés par la MSA mais s'il ne vous apporte pas ce que vous voudriez, je vous demande de ne pas m'en vouloir et si possible de ne pas me le reprocher...

Par **legobie**, le **18/08/2020** à **21:01**

Bonsoir P.M., merci j'avais pas bien vu et je m'en excuse, je vous répondrai demain.
Cordialement. CAZAUX